

DÉPARTEMENT
DU TERRITOIRE DE BELFORT

MAIRIE de BOTANS
90400

Tél : 03 84 21 54 12
secretariat@mairie-botans.com



Compte-rendu de réunion

Conseil Municipal
du 12 novembre 2018
à 20h00

Présents : Mmes Marie-Laure FRIEZ -
MM. Frédéric BLANC - Jean-Pierre DEMARCHE - François DIOGUARDI - Pascal PORTIER -
Alex THOMAS - Régis VASSELET.

Absents excusés ayant donné procuration: M. - François DIOGUARDI à M. Frédéric BLANC -
Mme Séverine HENRY à M. Patrick MUTSCHLER.

Secrétaire de séance : M. Régis VASSELET.

Approbation de la dernière réunion de Conseil Municipal du 21 septembre 2018

La lecture du compte rendu de la réunion du 21 septembre 2018 n'appelle aucune remarque, il est adopté à l'unanimité par les membres présents du Conseil Municipal.

Conseil Départemental : Groupement de commandes - fourniture et livraison de signalisation verticale

Madame le Maire expose :

A l'occasion du renouvellement du marché départemental de fourniture et de livraison de dispositifs de signalisation verticale, permanente et temporaire, le Département du Territoire de Belfort a proposé aux communes du Territoire de Belfort de constituer un groupement de commandes afin de les faire bénéficier de tarifs avantageux.

La commune de BOTANS ayant fait part de son souhait de rejoindre un tel groupement, Madame le Maire propose de procéder à un conventionnement dans le but d'acter formellement cette décision.

Il s'agira d'un accord-cadre avec minimum et sans maximum, avec un opérateur économique. Il n'y a pas de montants minimum ni maximum pour les communes membres. L'accord-cadre courra du 1er janvier 2019, ou de sa date de notification si celle-ci est postérieure, au 31 décembre 2019 et pourra faire l'objet, à trois reprises, d'une proposition de reconduction d'un an par le coordonnateur du groupement.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de signalisation verticale
- **AUTORISE** l'adhésion de la commune de BOTANS en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet la fourniture et la livraison de signalisation verticale
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte constitutif du groupement de commande

Ouvertures dominicales 2019 : Commerces de détail alimentaire et non alimentaire

Madame le Maire expose :

La Loi 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques accorde aux Maires un pouvoir de dérogation au repos dominical dans la limite de 12 dimanches par an pour les commerces de détail alimentaire et non alimentaire. La décision du Maire doit être prise par arrêté avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Dans le cas d'une autorisation d'ouverture supérieure à cinq dimanches, l'avis conforme du Conseil Communautaire du Grand Belfort est requis avant le 21 novembre 2018.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Belfort propose, pour 2019, les 8 dimanches suivants : 13 janvier, 30 juin, 24 novembre, 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 décembre.

Mme le Maire propose d'autoriser l'ouverture des commerces de vente de détail alimentaire et non alimentaire, situés sur la commune de Botans, pour les 5 dimanches avant la période de Noël, soit les 24 novembre, 1^{er}, 8, 15 et 22 décembre 2019.

Les partenaires sociaux des unions départementales syndicales représentatives des salariés ainsi que les organisations patronales ont été consultés sur ces 5 dimanches. Les commerces de détail alimentaire et non alimentaire situés sur la commune de Botans ont été informés.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, avec 8 voix "Pour" et une abstention :

- **AUTORISE** les commerces de détail alimentaire et non alimentaire de la commune de Botans à ouvrir 5 dimanches en 2019, aux dates suivantes : 24 novembre, 1^{er}, 8, 15 et 22 décembre

Ouvertures dominicales 2019 : Commerces de vente automobiles

Madame le Maire expose :

La Loi 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques accorde aux Maires un pouvoir de dérogation au repos dominical dans la limite de 5 dimanches par an pour les commerces de vente automobile. La décision du Maire doit être prise par arrêté avant le 31 décembre pour l'année suivante.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Belfort propose, pour 2019, les 5 dimanches suivants : 20 janvier, 17 mars, 16 juin, 15 septembre et 13 octobre.

Les partenaires sociaux des unions départementales syndicales représentatives des salariés ainsi que les organisations patronales ont été consultés sur ces dates. Le commerce de vente d'automobiles de Botans a également été informé.

Suite à ces échanges, Madame le Maire envisage de retenir les 5 dimanches proposés par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Belfort.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** le commerce de vente automobile de la commune de Botans à ouvrir 5 dimanches en 2019, aux dates suivantes : 20 janvier, 17 mars, 16 juin, 15 septembre et 13 octobre

Bois : contrat de travaux 2019 pour le débardage

Monsieur Frédéric BLANC, adjoint au Maire, expose :

L'Entreprise PETEY propose le tarif suivant pour le débardage des grumes 2019 : 8,20 € HT / m³

Le prix est en légère augmentation par rapport à l'an dernier : + 0,20 €

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Frédéric BLANC, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le devis de l'Entreprise PETEY pour le débardage des grumes
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférant
- **PREVOIT** d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2019

Bois : contrat de travaux 2019 pour l'abattage

Monsieur Frédéric BLANC, adjoint au Maire, expose :

Monsieur CRAMARO propose les tarifs suivants pour l'abattage 2019 :

- 13,50 € HT / m³ pour le façonnage des grumes
- 28 € HT / stère pour le façonnage des stères
- 30 € HT / heure pour l'abattage d'arbres
- 80 € HT / heure pour le câblage mécanique

Les prix sont identiques à ceux de l'an dernier sauf pour le façonnage des grumes (+0,50 €) et le façonnage des stères (+2 €). Généralement la commune n'a recours à M. CRAMARO que pour le façonnage des grumes et éventuellement le câblage.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Frédéric BLANC, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le devis de l'Entreprise CRAMARO pour le façonnage des grumes et éventuellement le câblage
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférant
- **PREVOIT** d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2019

Bois : tarifs 2019 pour l'affouage

Monsieur Frédéric BLANC, adjoint au Maire, expose :

11 affouagistes se sont inscrits pour la prochaine saison. La quantité totale de bois sera répartie équitablement entre chacun.

La Commune a adhéré au label PEFC (certification durable des forêts).

Chaque année, les consignes de sécurité sont rappelées aux affouagistes par M. Salomon, garde forestier.

Il est proposé les tarifs suivants, identiques à ceux de 2018 :

- Chêne : 9.00 € / stère
- Hêtre et charme : 10.50 € / stère
- Perches : 5.30 € / stère pour un diamètre supérieur à 8 cm

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Frédéric BLANC, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les tarifs pour l'affouage 2019 tels que proposés, soit : chêne 9.00 €/stère, hêtre et charme 10.50 €/ stère et perche 5.30 €/stère pour un diamètre supérieur à 8 cm
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférant

ONF : assiette et destination des coupes 2019

Monsieur Frédéric BLANC, adjoint au Maire, expose :

L'ONF propose l'état d'assiette suivant pour 2019 :

- Parcelle 5 (façonnage de grumes et délivrance chauffage)
- Parcelle 2 (délivrance chauffage)

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Frédéric BLANC, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'état d'assiette proposé par l'ONF pour 2019
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférant

ONF : devis d'assistance 2018-2019

Monsieur Frédéric BLANC, adjoint au Maire, expose :

L'ONF propose comme chaque année son devis d'assistance pour la campagne de bois façonnés.

Pour l'exercice 2018-2019, le travail est estimé sur 80 m³, soit 320 € HT (384 € TTC).

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Frédéric BLANC, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le devis de l'ONF pour un montant de 320 € HT (384 € TTC)
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférant
- **PREVOIT** d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2019

Expérimentation pour la mise en place d'un réseau de parcelles d'avenir en forêt communale

Monsieur Frédéric BLANC, adjoint au Maire, expose :

La forêt couvre 44 % du Territoire de Belfort, soit 26 615 ha. Les communes en possèdent 47 %,

La forêt remplit plusieurs fonctions : économique, environnementale, sociale, protection,

La forêt publique est reconnue pour sa capacité à produire du bois d'œuvre de qualité, du bois d'industrie et du bois énergie,

Pour de nombreux transformateurs, la forêt publique représente la principale source d'approvisionnement,

La recette issue des ventes de bois permet aux communes de financer des travaux en forêt, dans le cadre d'une gestion durable et multifonctionnelle et de dégager de l'épargne disponible pour des travaux hors forêt,

Le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) sont quasiment unanimes pour dénoncer les signes du changement climatique et ses conséquences,

Météo-France a réalisé des simulations sur la Franche-Comté, les résultats montrent un réchauffement climatique pour les décennies à venir,

Les périodes de sécheresse estivales, c'est à dire deux semaines sans aucune pluie avec de fortes chaleurs, seront plus fréquentes,

L'impact de ces changements aura des conséquences sur le fonctionnement des écosystèmes forestiers (stress hydriques plus fréquents, développement de parasites, modification des aires de répartition des essences forestières, etc.),

Le Département du Territoire de Belfort, avec l'association des communes forestières du Territoire de Belfort et de l'ONF Nord Franche-Comté, lance une expérimentation sous la forme d'un appel à manifestation d'intérêt. Celui-ci porte la volonté de renforcer, sur le long terme, la contribution des forêts publiques à l'approvisionnement de la filière de transformation régionale en bois d'œuvre de qualité, en bois d'industrie et en bois énergie. Il est proposé un soutien financier du Département et un accompagnement de l'association des communes forestières et de l'ONF permettant d'installer et de suivre un réseau départemental de parcelles d'avenir pour tester de nouvelles essences ou des provenances plus méridionales adaptées au changement climatique.

En conséquence, Monsieur Frédéric BLANC invite le Conseil municipal à délibérer sur l'engagement de la commune dans cette expérimentation en répondant à l'appel à manifestation d'intérêt.

Vu l'article L.1111-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental du 26 avril 2018,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 22 mars 1996 relative à son adhésion au Réseau des communes forestières (Association des communes forestières du Territoire de Belfort et Fédération Nationale des Communes Forestières),

Considérant la convention cadre tripartite signée entre le Département du Territoire de Belfort, l'association des communes forestières et l'ONF le 30/05/2018 sur l'expérimentation pour la mise en place d'un réseau de parcelles d'avenir en forêt communale,

Considérant l'aménagement forestier en vigueur de la commune,

Considérant la réunion d'information du 17/09/2018 sur le lancement de l'expérimentation et la présentation de l'appel à manifestation d'intérêt,

Considérant l'avis du technicien ONF sur le site pouvant être proposé pour une plantation pilote.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Frédéric BLANC, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE DE S'ENGAGER** dans l'expérimentation pour l'installation d'un réseau de parcelles d'avenir en forêt communale pour tester de nouvelles essences plus adaptées au changement climatique
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent

Motion de soutien : appel de Marseille pour défendre les libertés locales

Madame le Maire expose :

A l'initiative de l'Association des Maires de France (AMF), de l'Assemblée des Départements de France (ADF) et de Régions de France (RF), s'est tenu, le 26 septembre dernier à Marseille, le premier rassemblement pour les libertés locales qui a réuni plus d'un millier d'élus locaux dans leur diversité.

A cette occasion, a été lancé l'appel de Marseille pour dire oui à une République de proximité et de libertés locales, dans le respect de la décentralisation.

Les présidents d'exécutifs, toutes tendances politiques confondues, présents à Marseille ont signé cet appel.

Aussi, Madame le Maire propose d'adopter le texte suivant qui appelle à l'avènement d'une nouvelle étape de la décentralisation : les libertés locales.

« Nous, élus de la République, unis dans la diversité de nos histoires et de nos sensibilités politiques, lançons aujourd'hui à Marseille un appel solennel pour les Libertés locales et constituons une association nous réunissant : les Territoires unis.

Au moment où les peuples grondent, partout en Europe, contre leurs classes dirigeantes, où la capacité du Gouvernement à réformer le pays est mise en doute par les Français, la République des territoires, elle, n'a toujours pas été tentée en France.

Tous les défis d'avenir de notre pays, qu'il s'agisse de la transition énergétique et écologique, de la recherche d'un nouveau modèle agricole ou encore de la réindustrialisation de notre pays par les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) supposent un puissant mouvement de décentralisation. C'est la force de tous nos voisins européens. C'est également au plus près du terrain, que se mènent au quotidien, avec nos collectivités et nos associations, la bataille contre la pauvreté, l'accompagnement des personnes les plus vulnérables, notamment handicapées, ou encore l'accès au logement et à la culture.

Notre pays meurt à petits feux de son ultra-centralisation. Que l'on ne s'y trompe pas, nous sommes d'authentiques républicains attachés à l'unité de notre pays, à ses institutions, mais nous ne pouvons plus accepter la prise de pouvoir et le mépris de plus en plus flagrant d'une technocratie, enfermée dans ses certitudes et coupée de nos territoires et de nos vies.

L'avenir de la France ne peut se résumer à quelques métropoles. Comme le disait Gaston Defferre, « la France est dans nos villes, dans nos villages. Elle aspire à tenir sa place, à être considérée, à jouer son rôle, à choisir son destin. Il est injuste et dangereux de la maintenir sous le boisseau, de l'empêcher de s'exprimer, de décider pour elle-même ».

Au plus près du terrain, des élus locaux colmatent les fractures de notre pays, portent l'essentiel de l'innovation et de l'investissement publics, maintiennent une qualité de vie et répondent avec toujours moins de moyens aux préoccupations quotidiennes de nos concitoyens. Le nombre inégalé de démissions de ces serviteurs désintéressés de notre pays doit aujourd'hui tous nous alerter. Il est temps d'entendre leur demande de considération et de faire cesser les causes de leur découragement.

Loin d'être une quelconque menace pour la République, la décentralisation en est une des chances. Ce qui la mine, c'est l'ultra-concentration parisienne, ce sont les promesses non tenues d'un Etat thrombosé, c'est l'impression que l'avis des territoires ne compte pas, que les élus locaux sont vaguement consultés mais jamais écoutés.

Loin d'être un risque pour l'égalité, la décentralisation en est au contraire l'un des vecteurs modernes. Comment croire qu'une application réglementaire égalitaire et sans nuance à des territoires si divers pourrait encore, comme jadis, être juste ?

Loin d'être un poids pour la performance de notre économie, la décentralisation est le modèle qui permet de rapprocher décisions et investissements des vrais besoins.

Loin d'être un boulet pour les finances publiques, la décentralisation est la condition de la réforme de l'Etat, en supprimant les doublons qui ralentissent le temps de l'action publique.

Nous, élus de la République, appelons à l'avènement d'une nouvelle étape de la décentralisation : les libertés locales.

Les libertés locales, c'est d'abord un Etat respectueux des collectivités territoriales et de ses élus. Nous ne sommes pas des opérateurs de l'Etat mais des élus du suffrage universel. Tous les leviers de transformation de la France reposent sur des compétences partagées Etat/collectivités (développement économique, transition écologique et énergétique, action sociale, mobilités, santé, éducation, numérique, formation, petite enfance...). Nous demandons un agenda partagé de réformes.

Les libertés locales, c'est le choix de l'innovation, du pragmatisme, et du bon sens, par la différenciation. C'est laisser les collectivités expérimenter. Pourquoi nos propositions pour coordonner les politiques de l'emploi, pour remettre à niveau les routes nationales ont-elles été balayées d'un revers de main ? La réforme constitutionnelle doit nous remettre sur le chemin de la République décentralisée.

Les libertés locales, c'est ensuite une concertation sincère entre l'Etat et les Collectivités. La Conférence nationale des territoires qui n'était qu'un lieu de concertation formelle où l'Etat et les

collectivités locales constataient leurs désaccords, est un échec. Il faut désormais inventer l'outil efficace du dialogue et de la négociation.

Les libertés locales, c'est le respect par l'Etat de ses engagements contractuels et de sa signature : la remise en cause des contrats de plan Etat-Régions, le transfert de charges sur les Départements de près de 11 milliards d'euros sur les allocations individuelles de solidarité et les mineurs non accompagnés, l'avalanche de normes et de réglementations sur les communes doivent cesser.

Les libertés locales, c'est la participation équitable de l'Etat aux côtés des collectivités au redressement des comptes publics : d'ici 2022 les collectivités locales vont contribuer à un désendettement de la France à hauteur de 50 milliards, alors que l'État va accroître l'endettement du pays de 330 milliards d'euros. A quand la réforme de l'Etat ?

Les libertés locales, ce n'est pas l'affaire réservée des élus locaux, des Communes, des Départements et des Régions, elle est celle des citoyens, l'affaire de la France, de son avenir et de sa démocratie. C'est un mouvement de tous les territoires unis pour une République décentralisée ! »

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 5 voix « Pour », 1 voix « Contre » et 3 abstentions :

- **ADOPTÉ** la motion de soutien ci-dessus

RIFSEEP : modification de la précédente délibération

Monsieur Georges CLERC du service Pôles des Collectivités Territoriales à la préfecture de Belfort nous conseille de modifier la délibération prise le 21 septembre 2018. Il conviendra de créer un tableau d'attribution par filière et d'y inclure deux grades en cas de changement de personnel :

IFSE :

Filière administrative :

GROUPES	Emplois ou fonctions exercés	IFSE MAXI (sans logement de fonction gratuit)
C1	Agent en charge d'un secrétariat	1000
C2	Agent d'exécution	900

Filière technique :

GROUPES	Emplois ou fonctions exercés	IFSE MAXI (sans logement de fonction gratuit)
C1	Agent encadrant	500
C2	Agent d'exécution	400

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** la modification de la délibération prise lors du précédent Conseil Municipal.

Décision Modificative : Projet de Mise en sécurité de la traversée du village (dépassement)

Lors du Conseil Municipal du 22 juin 2018, le plan de financement suivant a été voté :

Dépenses prévisionnelles		
Travaux Généraux	35 117,52 €	
Frais d'études	5 976,00 €	
Total	41 093,52 € H.T.	
Plan de financement prévisionnel		
Fonds propres ou/et emprunt	20 993,52 €	
Conseil Départemental	20 100,00 €	
Total	41 093,52 € H.T.	49 312,08 T.T.C.
Montant de l'autofinancement : 25 192,22 € T.T.C.		

Le budget voté pour cette opération est de 48 000 TTC, soit un dépassement de 1 312,08 €.

On est en attente de changement de panneaux, En prévision d'un dépassement budgétaire concernant le projet de mise en sécurité de la traversée du village, il est proposé d'inscrire les crédits nécessaires en dépenses d'investissement :

Article	Chapitre	Désignation	Sens	Montant
2313	23	Immobilisations en cours - Constructions	dépenses	- 2 000 €
2315	23	Immobilisations en cours - Installations techniques	dépenses	+ 2 000 €

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 7 voix « POUR » et 2 abstentions :

- **ADOpte** la décision modificative n°3 du budget principal de la Commune de BOTANS telle que présentée ci-dessus.

Questions et informations diverses

▪ **Dossiers d'urbanisme :**

- Dépôt du permis de construire concernant la salle de réunion située dans le bâtiment de l'ancienne école, accompagné de l'autorisation de travaux pour l'accessibilité
- Accord de la déclaration préalable concernant la fermeture du préau de l'ancienne école
- Dépôt d'une nouvelle déclaration préalable par Madame Jocelyne BITSCHNAU suite au rejet tacite de la précédente pour le changement de ses fenêtres et portes

▪ **Echangeur**

Mise en service de la voie d'entrecroisement ou barreau entre le 15 novembre et le 30 novembre.
En 2020, mise à 2x2 voies de la RN19.

▪ **Devis Validés**

Changement de la fenêtre des WC du logement communal : 205 € HT.

▪ **Eclairage Public**

Le lampadaire « lanterne » située en face de la mairie est en test avec une lampe LED.

▪ **GBCA**

Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion de l'Aéroparc (SMAGA) : l'arrêt du Conseil d'Etat du 18/10/2018 annule l'élection du Président, des Vice-Présidents et des membres du bureau du SMAGA en date du 2 mars 2018. M. Le Président du GBCA propose le retrait de notre EPCI au SMAGA.

▪ **Arrêté Mesures de restriction de l'usage de l'eau**

Sophie Elizéon, préfète du Territoire de Belfort, a déclenché le **niveau de crise au regard de la gravité inédite du phénomène de sécheresse qui affecte le département.**

Depuis la mi-juin 2018, le département connaît un déficit pluviométrique couplé à des températures élevées. Des épisodes de sécheresse ont pu être rencontrés ces dernières années, sans pour autant jamais atteindre le niveau critique actuel.

Un renforcement des mesures de restriction de l'usage de l'eau à leur plus haut niveau a été décidé par arrêté préfectoral du 5 septembre 2018 pour une durée de deux mois. Au terme de ce délai, un nouvel arrêté de restriction de niveau 3 (niveau crise), prolongeant l'application de ces mesures pour une durée d'un mois supplémentaire, a été pris le 5 novembre 2018.

▪ **Divers**

Mise à jour du fichier des conseillers municipaux du Territoire de Belfort : Le secrétaire a transmis aux Conseillers : *« Je vous transmets une demande du Conseil Départemental souhaitant mettre à jour ses données sur les conseils municipaux. Si vous êtes opposé à la transmission de vos adresses postales, merci de me le faire savoir ».*

Réunion d'information du Compteur Linky à la Mairie de Morvillars le 16 novembre à 20h.

La date du repas des aînés est le dimanche 20 janvier 2019.

La date de la cérémonie des vœux à Botans est le dimanche 13 janvier 2019.

Séance levée à 22 heures

Fait à BOTANS, le 24 novembre 2018

Madame Le Maire,
Marie Laure FRIEZ



